



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

FSE

Question écrite n° 17952

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le devenir des acteurs de l'économie sociale et solidaire après la non-reconduction des crédits du fond social européen affectés aux dispositifs locaux d'accompagnement en Bretagne et Limousin. Ces DLA, financés par l'État, la Caisse des dépôts, les collectivités territoriales et le FSE, ont permis aux structures de l'économie sociale et solidaire, plus particulièrement les associations, de conforter leurs activités et de créer des emplois. La cessation brutale des crédits du FSE menace la pérennité de ces structures. Face à cette situation, il lui serait agréable de savoir quelles mesures le Gouvernement prévoit de prendre pour que les dispositifs locaux d'accompagnement continuent à jouer leur rôle dans l'économie sociale.

Texte de la réponse

La programmation 2007-2013 des crédits du fonds social européen (FSE) se traduit en France, compte tenu de l'élargissement de l'Union européenne, par une limitation notable des crédits. Un peu moins de 4 milliards d'euros ont été affectés au FSE, ce qui représente une baisse de 27,3 % des crédits par rapport à la programmation actuelle. Pour la région Bretagne, le montant de crédits du FSE alloué enregistre ainsi une baisse de 22,5 % par rapport à la période de programmation précédente. Compte tenu de la réduction globale des moyens, le partenariat régional en charge de la mise en oeuvre du programme FSE en Bretagne a souhaité définir à l'occasion de la préparation du programme opérationnel des priorités d'intervention concentrées sur les publics les plus fragilisés : les jeunes sans qualification, les salariés menacés dans leur emploi et certaines catégories de demandeurs d'emploi telles que les personnes en situation d'illettrisme, les détenus, les personnes handicapées ou les bénéficiaires des minima sociaux. Ces priorités, identifiées par le diagnostic économique et social établi en Bretagne lors de la phase préparatoire du programme, ont conduit cette région à réduire le champ du cofinancement FSE pour un certain nombre de dispositifs régionaux et notamment à exclure les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA). Néanmoins, si les DLA ne sont plus bénéficiaires des crédits FSE en Bretagne, il n'y a en revanche aucun désengagement de l'État, ni au niveau du projet de loi de finances pour 2008, ni à celui des délégations de crédits effectuées auprès des préfets de région (directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle). Concernant la région Limousin, le montant de crédits FSE alloué enregistre une baisse de 25 % par rapport à la période de programmation précédente. Aussi, le partenariat a décidé de ne pas poursuivre l'appui du FSE aux DLA à compter de 2008. Cependant, pour 2007, un cofinancement sur des reliquats de la maquette 2000-2006 a pu être assuré.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17952

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 février 2008, page 1536

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1600